



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

Oktoberfest

**SAMEDI
7 OCTOBRE**

11 h à 21 h au parc des Cultures

Détails à la page 10

NOUVEAUTÉ : Souper méchoui. Procurez-vous votre billet!

Élection
municipale
2017

Détail aux pages 5 à 7



Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE



Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 5
- Élection municipale 5 à 7

Urbanisme et règlementation

- Dispositions relatives aux abris d'auto temporaires 8

Municipalité de Saint-Jacques

- Fiers d'être Jacobin? Procurez-vous des articles promotionnels 9

Loisirs

- Oktoberfest 10
- Halloween 11
- Location de salles 12

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

- Horaire régulier 13
- Ateliers *J'écris ma vie* 13
- Spécial journée pédagogique 13
- Soirée littéraire 13
- Spectacle : La truille de Carabistouille 13
- Conférence sur l'histoire et la généalogie 13

Patrimoine et culture

- Capsule historique 14 et 15

Des nouvelles de vos organismes

- Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques 16
- Déjeuner communautaire des Chevaliers de Colomb 16
- Groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques 17
- Centre d'action bénévole de Montcalm 17
- Société d'ornithologie de Lanaudière 18
- Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie 18
- Association carrefour famille Montcalm 19

Information

- Déchiquetage des branches 20
- Collecte de feuilles et de gazon 20
- Écocentre 20
- Congé férié : Action de grâce 20

Page couverture	Oktoberfest Élection municipale
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo Conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES
Lundi 2 octobre à 19 h
Lundi 6 novembre à 19 h
Lundi 4 décembre à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30, jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges,
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Sandrine Marsolais,
inspectrice municipale
Tél. : 450 839-3671, poste 7662
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente de communication
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
directrice des finances
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671, poste 7613 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 7 août 2017

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 22 juin au 26 juillet 2017 soient définis comme suit :

Comptes payés	342 832,89 \$
Comptes payés par Accès D	64 634,44 \$
Dépenses approuvées le 3 juillet 2017	51 433,40 \$
Comptes à payer	101 854,95 \$
Total des déboursés	560 755,68 \$

Demande d'émission d'une servitude pour un poteau situé sur la propriété de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une plainte concernant l'installation d'un poteau sur le rang des Continuations;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est adressée au propriétaire fautif concernant la plainte en lui demandant de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité informe le propriétaire que le litige entre les parties doit être réglé, à la satisfaction respective des deux parties, dans un délai de 6 mois, et que par la suite, la Municipalité pourra prendre sa décision sur la possibilité d'émettre une servitude dans l'intérêt du propriétaire du poteau.

Remboursement d'un dépôt à Marsau

Il est résolu à l'unanimité de procéder au remboursement du dépôt d'une somme de 5 000 \$ à Marsau relativement à l'offre d'achat du lot 3 772 129.

Adoption d'une politique

Il est résolu à l'unanimité d'adopter une politique d'approvisionnement pour les achats de moins de 25 000 \$ et d'achat local.

Facture pour l'achat d'articles promotionnels

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 999 \$ (incluant les taxes) à Espace houblon pour l'achat

d'articles promotionnels « édition spéciale du 250^e anniversaire des premières familles acadiennes ».

Rapport d'approbation de la révision budgétaire de l'OMH de Saint-Jacques pour l'année 2017

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le versement d'une somme de 6 201 \$ représentant la révision budgétaire 2017 approuvée par la SHQ.

Entente avec Passion Cheval Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de signer une entente avec Passion Cheval Lanaudière pour un droit de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Participation au banquet des Fêtes gourmandes de Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 2 tables pour le banquet des Fêtes gourmandes de Lanaudière du 20 août prochain pour une somme de 1 300 \$ (plus taxes applicables).

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Adjudication du contrat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux lors de la réfection de la rue Saint-Joseph

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Beaudoin Hurens pour la somme de 123 023,25 \$ (incluant les taxes).

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une génératrice

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Léo Landreville inc. pour la somme de 61 925,84 \$ (plus taxes applicables).

Adjudication du contrat pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux lors de la réfection de la rue Bro

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services exp inc. pour la somme de 73 354,05 \$ (incluant les taxes).

BILAN DES DÉCISIONS

Adjudication du contrat pour les travaux de réfection de la rue Dupuis

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. pour une somme de 1 283 563,05 \$ (plus taxes applicables).

Honoraires professionnels à Les Services exp inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 9 250 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis définitifs dans le cadre des travaux de réfection de la rue Dupuis.

Libération de la retenue à Sintra inc.

Il est résolu à l'unanimité de libérer la retenue de 5 % et de verser la somme de 8 040,63 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. pour les travaux de pavage effectués sur le chemin Mireault.

Protocole pour une aide financière du MAMOT pour la réfection de la rue Saint-Joseph

Il est résolu à l'unanimité de mandater madame Josée Favreau et monsieur Pierre La Salle, à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Remplacement des radios mobiles et portatives pour le Service de sécurité incendie

Il est résolu à l'unanimité d'utiliser les sommes prévues pour l'achat de la scie mécanique (achat reporté en 2018) et de procéder à l'achat de 3 radios mobiles et 3 radios portatives, rendues nécessaires après le changement de fréquences régional, pour une somme de 3 024 \$ (plus taxes applicables).

HYGIÈNE DU MILIEU

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 786,98 \$

(plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les services professionnels de génie civil dans le projet de développement d'une rue perpendiculaire à la rue Laurin.

Certificat de paiement à Norclair inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 386 336,13 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 5 pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Demande de branchement aux services publics

Il est résolu à l'unanimité que la demande de branchement aux services publics du propriétaire du lot 6 023 263 (101, 103 et 105, rue des Mésanges) soit acceptée.

URBANISME

Demandes de permis dans un secteur soumis au PIIA

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de délivrer un permis à Les Enseignes Leco pour la modification de l'enseigne sur pied située au 219-221, rue Saint-Jacques afin d'y intégrer la mention « GAB ».

Il est résolu à l'unanimité de délivrer un permis selon la condition émise par le comité consultatif d'urbanisme à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé au 102, rue Saint-Jacques.

Demande de dérogation mineure

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot 3 024 521 (22-24, rue Maréchal) afin de permettre la réalisation de l'opération cadastrale.

Demande d'appui à la CPTAQ

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'usage d'une clinique de massothérapie au 229, Montée Allard.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 7 août 2017

BILAN DES DÉCISIONS

LOISIRS

Participation à la 18^e conférence annuelle du loisir municipal

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de monsieur Vincent Grenier, technicien en loisirs, à la conférence annuelle du loisir municipal du 4 au 6 octobre prochain.

VARIA

Offre d'achat de Gestion Jean-Marc Deslongchamps inc.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de Gestion Jean-Marc Deslongchamps inc. pour le lot 3 772 129 situé dans la zone industrielle et commerciale à Saint-Jacques.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.st-jacques.org/municipalite/greffe

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

Comme dans toutes les municipalités du Québec, une élection se tiendra dans la Municipalité de Saint-Jacques le **dimanche 5 novembre 2017**. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit également la tenue d'un vote par anticipation (VPA); celui-ci aura lieu le **dimanche 29 octobre 2017**.

Plusieurs postes doivent donc être comblés à chacune de ces deux journées.

Ainsi, la présidente d'élection est actuellement à la recherche de personnes pour combler les postes suivants, dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 (incluant le VPA):

- scrutateurs;
- membres de la table de vérification de l'identité;
- secrétaires;
- préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO);
- préposés à l'accueil;

Toute personne intéressée par l'un de ces postes est invitée à se présenter pour remplir un formulaire de demande d'emploi disponible au bureau de la présidente d'élection et directrice générale de la Municipalité de Saint-Jacques, situé à la mairie de Saint-Jacques au 16, rue Maréchal.

Des informations à ce sujet peuvent être obtenues au numéro de téléphone 450 839-3671, poste 7600 ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

Josée Favreau, g.m.a.
Présidente d'élection



LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

La vie politique vous intéresse? Vous désirez vous impliquer dans votre milieu?

Être conseillère ou conseiller, ou encore mairesse ou maire, vous permet d'étendre votre action à l'échelle de votre communauté et d'agir directement sur ses destinées. Toutefois, avant de vous lancer en politique municipale, vous devez évaluer votre profil et connaître les exigences du rôle de l'élu.

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité. Si vous êtes une personne active dans votre communauté ou si des enjeux collectifs vous tiennent à cœur, vous possédez déjà une qualité essentielle. De plus, le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont aussi des qualités essentielles au rôle d'élu.

Par ailleurs, mener une campagne électorale et occuper un poste au conseil municipal nécessitent du dévouement et du temps. En plus de la campagne électorale et de la présence requise aux divers comités, assemblées, commissions et rencontres avec la population, il faut prévoir du temps pour l'étude des dossiers, la lecture de rapports, la préparation de réunions, etc. Ces considérations doivent être évaluées afin que votre expérience puisse être profitable autant pour vous que pour les personnes que vous pourriez représenter au conseil municipal.

Voici les conditions à remplir si vous désirez vous présenter comme candidat(e) à la prochaine élection du 5 novembre prochain.

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions pour se porter candidat

Vous devez être inscrit sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins 12 mois, le 1^{er} septembre 2017.

Déclaration de candidature

Vous devez vous procurer et remplir la déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Des signatures d'appui à votre candidature

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée de cinq (5) signatures d'appui provenant des électeurs de la municipalité. Les signatures ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés au bureau du président d'élection, est du vendredi 21 septembre au vendredi 6 octobre à 16 h 30.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Avis public d'élection

Municipalité Saint-Jacques	Scrutin du 2017 11 05 année mois jour
-------------------------------	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Jacques

Municipalité

par Josée Favreau, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, conseiller et conseillère

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

 au

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>18 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : _____	à : _____

À NOTER - Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2017 11 05	de 10 h à 20 h
année mois jour	

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29	de 12 h à 20 h
année mois jour	

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Danielle Jetté

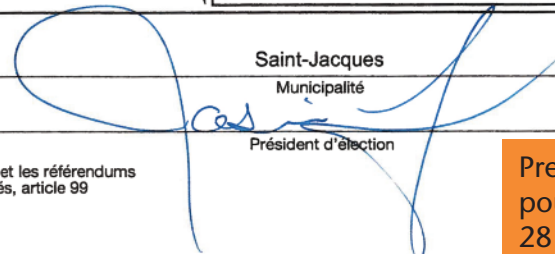
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : <u>16 rue Maréchal</u> Saint-Jacques, Québec J0K 2R0 <table border="1"><tr><td>450 839-3671</td></tr><tr><td>Ind. rég. Numéro de téléphone</td></tr></table>	450 839-3671	Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : _____ <table border="1"><tr><td> </td></tr><tr><td>Ind. rég. Numéro de téléphone</td></tr></table>		Ind. rég. Numéro de téléphone
450 839-3671					
Ind. rég. Numéro de téléphone					
Ind. rég. Numéro de téléphone					

Signature
Donné à _____, le

2017	08	28
année	mois	jour



Saint-Jacques
Municipalité
Président d'élection

SM-1 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99

Prenez note que la Présidente d'élection ne pourra recevoir de mise en candidature les 27, 28 et 29 septembre prochains inclusivement. Merci pour votre compréhension!

URBANISME ET RÈGLEMENTATION

Dispositions relatives aux abris d'auto temporaires (Règlement n° 55-2001, article 6.5.2)

6.5.2.1 Généralité

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière seulement pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales.

6.5.2.2 Endroits autorisés

Un abri d'auto temporaire doit être installé dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

6.5.2.3 Implantation

Un abri d'auto temporaire doit être situé à une distance minimale de 0,60 mètre de toute ligne de terrain latérale. Un abri d'auto temporaire ne doit pas être localisé dans l'emprise de rue.

6.5.2.4 Dimensions

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres, calculée à partir du niveau du sol adjacent.

6.5.2.5 Superficie

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une superficie maximale de 35 mètres carrés.

6.5.2.6 Période d'autorisation

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé.

6.5.2.7 Matériaux

Les matériaux autorisés pour les abris d'auto temporaires sont le métal pour la charpente et les tissus de polyéthylène tissé et laminé pour le revêtement, lequel doit recouvrir entièrement la charpente. Les plastiques et les polyéthylènes non tissés et non laminés sont spécifiquement prohibés.

6.5.2.8 Environnement

Tout abri d'auto temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

6.5.2.9 Sécurité

Tout abri d'auto temporaire installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du Règlement n° 55-2001.

6.5.2.10 Dispositions diverses

Seuls les abris d'auto temporaires de fabrication reconnue et certifiée sont autorisés.

Un abri d'auto temporaire ne doit servir qu'à des fins de stationnement de véhicules automobiles au cours de la période autorisée à cet effet, et ne doit pas servir à des fins d'entreposage.





SAINT-JACQUES

Fier d'être Jacobin?



Procurez-vous des articles promotionnels à l'effigie de VOTRE Municipalité!

- | | | | |
|-------------------------|-------|------------------------------|-------|
| • Épinglette | 1 \$ | • Casquette | 10 \$ |
| • Stylo | 2 \$ | • Chandail (manches courtes) | 15 \$ |
| • Carte routière | 2 \$ | • Cordon porte-clés | 3 \$ |
| • Calendrier | 3 \$ | • Drapeau acadien | |
| • Bock à bière | 4 \$ | – Grand (36" x 60") | 15 \$ |
| • Jeu de cartes | 5 \$ | – Moyen (12" x 18") | 3 \$ |
| • Chandail (style polo) | 20 \$ | – Petit (6" x 9") | 2 \$ |
| • Polo de golf (nylon) | 32 \$ | • Drapeau de la Municipalité | 25 \$ |



Oktoberfest

Samedi 7 octobre
de 11h à 21h
au parc des Cultures

NOUVEAUTÉ - Souper Méchoui
de 18 h à 21 h

Billets en prévente au coût de 25 \$
Places limitées! Hâtez-vous!
Réservation à la mairie : 450 839-3671



BRASSERIEMILLEILES.COM

Spectacle
folk rock  Icaridesques

En vente toute la journée :

 Saucisses variées



Découvrez la Jacobine!

 Grillades de lard



Jeux gonflables pour les enfants!



Procurez-vous votre bock à l'effigie de la Municipalité!

HALLOWEEN

Le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques organise un spectacle « Son et lumière » au crépuscule, **en plus d'une maison hantée** au Centre culturel du Vieux-Collège le mardi 31 octobre prochain.

Les festivités débutent dès 18 h, et ce, jusqu'à 21 h. C'est un rendez-vous!

De plus, les membres du conseil municipal se feront un plaisir de remettre des bonbons à nos petits monstres d'Halloween!

Participez en grand nombre!

NOUVEAU | SHAKE YOUR SOUL®/LE YOGA DE LA DANSE

Pratique vivante qui allie danse et joie, partagée en groupe. Une pratique respectueuse de votre condition physique et de votre niveau d'énergie. Pas de chorégraphies, pas de pas à compter ou de performance à accomplir! De novembre à décembre

Qui : Adulte à 99 ans

Quand : Les mardis du 7 novembre au 19 décembre de 15 h 30 à 16 h 45

Les mardis du 7 novembre au 19 décembre de 17 h à 18 h 15

Les mercredis du 8 novembre au 20 décembre de 14 h à 15 h 15

Les jeudis du 9 novembre au 21 décembre de 17 h à 18 h 15

Lieu : Maison du Folklore (66, rue Sainte-Anne)

Coût : Cours unique : 20 \$/personne

6 Cours : 100\$/personne

Possibilité
d'ajouter des
journées et des
heures selon la
demande.



INFORMATION ET INSCRIPTION :

Danielle Malo | 450 839-6505 | mdanielle2014@icloud.com



SAINT-JACQUES

Location de salles

La Municipalité de Saint-Jacques met à la disposition des citoyens, des organismes et des commerçants, les locaux du Centre culturel du Vieux-Collège et de la Maison du folklore pour divers événements, et ce, à prix compétitif!

Le Centre culturel du Vieux-Collège, situé au cœur du village sur la rue Saint-Jacques, vous offre une grande salle qui peut accueillir une centaine de personnes.

La Maison du folklore, fraîchement rénovée, comprend une cuisine complète (cuisinière et réfrigérateur) ainsi que l'équipement de sonorisation (système de son) et peut accueillir environ 60 personnes.

Maison du folklore située au 66, rue Sainte-Anne



L'endroit idéal pour vos événements, c'est à Saint-Jacques!

Pour une réservation de salle, communiquez au 450 839-3671, poste 7670.

TERRAIN DE TENNIS

AVEZ-VOUS RETOURNÉ VOTRE CLÉ?

La saison estivale étant terminée, les terrains de tennis seront fermés. Si vous avez, en votre possession, une clé de l'espace de jeu, nous vous prions de la rapporter à la mairie de Saint-Jacques avant le **3 novembre prochain**. Votre dépôt de 20 \$ vous sera alors remis.

Merci de votre collaboration!



Bibliothèque | SERVICE CULTUREL

Marcel-Dugas

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h

Jeudi 14 h à 20 h

Mardi 14 h à 18 h

Samedi 10 h à 12 h



PRENDRE NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE LUNDI 9 OCTOBRE.

ATELIERS D'ÉCRITURE

Vous désirez :

- Laisser un héritage à vos descendants;
- Apprendre à mieux vous connaître et vous faire connaître.

Quoi de mieux que l'association "J'écris ma Vie"

- Un programme qu'il nous fera plaisir de vous offrir sous forme d'ateliers dans une atmosphère chaleureuse et amicale.
- Une animatrice vous guidera dans l'écriture de votre histoire.
- Ces ateliers s'adressent aux hommes et femmes de tout niveau académique, toute condition sociale et de tous âges.
- Programme de deux ans réparti comme suit : 17 rencontres par année à raison de 3 heures aux 15 jours.

Les ateliers se déroulent les mardis (aux deux semaines) de 13 h à 16 h à la bibliothèque Marcel-Dugas.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

450 831-2296

SPÉCIAL Journée pédagogique

La bibliothèque sera exceptionnellement ouverte à partir de 10 h. Plusieurs activités au programme : tricot, jeux libres, bricolage. Venez assister à une lecture avec une intervenante en zoothérapie accompagnée de son chien.

Quand : Le mardi 10 octobre de 10 h à 16 h

L'activité de zoothérapie aura lieu de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 14 h

Bienvenue aux grands-parents et leurs petits-enfants!

SOIRÉE LITTÉRAIRE

Venez partager vos lectures dans un environnement convivial.

Quand : Le mercredi 11 octobre à 19 h

Lieu : À la bibliothèque Marcel-Dugas

*Inscription obligatoire

SPECTACLE LA TROUILLE DE CARABISTOUILLE AVEC LES ANIMATIONS CLIN D'ŒIL

Qui : Pour les jeunes de 2 à 12 ans

Quand : Le jeudi 26 octobre à 18 h 30

Lieu : À la bibliothèque Marcel-Dugas

*Inscription obligatoire

CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE ET LA GÉNÉALOGIE AVEC L'AUTEUR KATHLEEN JUNEAU-ROY

L'auteur du livre L'Épopée, la traversée en Acadie tiendra une conférence en lien avec son récent livre.

Quand : Le jeudi 23 novembre à 19 h

Lieu : À la bibliothèque Marcel-Dugas

*Inscription obligatoire

PATRIMOINE ET CULTURE

Capsule historique

Bonjour très chers lecteurs,

C'est avec plaisir que nous vous présentons une première capsule historique qui vous en apprendra plus sur notre communauté. Comme certains le savent, le mois d'octobre contient une semaine toute spéciale qui n'est pas forcément connue de tous. En effet, on y fête la *semaine de la coopération*. C'est d'ailleurs depuis 1948 que le *Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit* (CMCEC) souligne cet anniversaire. Le Canada a adopté cette journée, et la semaine qui suit, dès 1982. C'est pourquoi nous avons décidé de souligner l'implication des coopératives qui ont aidé à forger notre communauté à travers notre histoire ce mois-ci.

Pour bien commencer cette capsule, un petit rappel de ce qu'est une coopérative. Une coopérative est une entreprise qui est créée pour répondre aux besoins de ses membres et clients. Ainsi, on retrouve plusieurs sortes de coopératives, par exemple de consommation ou de production. Saint-Jacques a connu plusieurs coopératives qui ont marqué son développement et son économie locale. Certains d'entre vous se rappelleront que Saint-Jacques était auparavant connu pour son abondante production de tabac.

En effet, les sols de notre Municipalité étaient parmi les meilleurs pour faire la culture de cette plante. Les producteurs de tabac se sont donc réunis et ont créé leur propre coopérative qui permettait d'acheter leur production et de la mettre en marché de façon commune. Cette coopérative a d'ailleurs fusionné avec d'autres coopératives du milieu agricole pour créer la coopérative Profid'Or. On peut encore apercevoir les silos à grains et les élévateurs de la coopérative encore debout et en activité. La présence de la coopérative a permis l'enrichissement collectif et un retour à la communauté par l'exploitation d'activités commerciales qui ont eu des

retombées significatives sur notre Municipalité. En effet, les coopératives utilisent les surplus (en d'autres termes leurs profits dans une entreprise normale) pour réinvestir dans de nouvelles activités, mais elles donnent également des ristournes à leurs membres et participent au financement de différentes activités communautaires. La coopérative de tabac, et maintenant la coopérative agricole, créent des emplois dans Saint-Jacques depuis des décennies et nous pouvons être fiers, en tant que Jacobins, d'être l'une des communautés fondatrices d'une coop aussi forte et prospère.



PATRIMOINE ET CULTURE

Capsule historique

La coop agricole n'est pourtant pas la seule entreprise coopérative présente dans notre communauté. Ceux qui arpentent la rue Saint-Jacques peuvent voir en biais du bureau de poste l'une des coopératives dont le réseau est le plus connu au Québec. En effet, la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie est une coopérative, mais de services financiers cette fois. Plus qu'une banque, la Caisse appartient à ses membres et clients et leur offre des services bancaires et d'assurance, et ce, depuis sa fondation en 1935. La Caisse, en tant que coopérative, a participé à développer son milieu et notre communauté depuis près de 100 ans. Ainsi, comme d'autres coopératives, la Caisse a créé des services pour la population et pour ses membres en offrant non seulement des services bancaires, mais également en redistribuant à la communauté les surplus qu'elle pouvait faire et qui ne servaient pas à alimenter sa propre croissance, parce qu'il s'agit là d'une particularité du modèle coopératif. Ces entreprises n'appartenant pas à des propriétaires uniques, et en étant des entreprises collectives appartenant à tous ceux qui les utilisent, elles ont le devoir de perdurer dans le temps tant que des gens veulent utiliser leurs services. Elles doivent donc gérer avec prudence leurs finances pour continuer à croître et offrir toujours de meilleurs services à leurs membres et clients. Cela n'a pas empêché la Caisse de redistribuer dans sa communauté l'équivalent de plusieurs millions de dollars en ristourne et en contribution à des projets. C'est là l'un des impacts les plus visibles des coopératives, car elles apportent réellement une contribution marquante à leur milieu. Ainsi, elles ne vont pas seulement créer des emplois, mais elles contribuent à faire de notre Municipalité un meilleur endroit où vivre en soutenant des projets par exemple: l'aménagement d'un parc, le soutien à notre église et bien d'autres projets.

En terminant, la Municipalité de Saint-Jacques s'inscrit avec ses coopératives dans la trame historique du Québec où ses entreprises se sont développées au bénéfice de leurs membres et clients, mais également des communautés. Les premières coopératives du Québec datent du début du XX^e siècle et elles continuent toujours à prendre de l'expansion à travers le monde. Nous n'avons pu discuter de l'ensemble des coopératives qui font affaire sur le territoire de notre municipalité, mais nous espérons que ce petit article vous aura fait découvrir les racines historiques d'entreprises bien implantées chez nous.

Jason Rivest
Historien



Source : <http://www.canada.coop/fr/programmes/communication-et-medias/semaine-cooperation>
Archives Caisse de la Nouvelle-Acadie

VOS ORGANISMES



**ACTIVITÉS DU
CLUB FADOQ**



**SALON DES
ARTISANS**

Samedi 28 octobre de 10 h à 17 h | Dimanche 29 octobre de 10 h à 17 h

Au gymnase de l'École Saint-Louis de France, 4, rue du Collège à Saint-Jacques

- Peinture
- Bijoux
- Tricots
- Tissage
- Objets de bois
- Artisanat
- Décorations
- Savons
- Chocolats
- Pâtisserie
- Mets cuisinés

Vendredi 13 octobre :

Voyage au Casino de Montréal, transport par autobus : 20 \$
Spectacle de Guylaine Tanguay qui chantera la vie de Céline Dion
*Billet en vente au coût de 30 \$

Mardi 24 octobre :

Dîner costumé pour Halloween dès 11 h 30 au Centre culturel du Vieux-Collège

Lundi 6 novembre :

Journée santé au Buffet des Continents de Terrebonne

Pour ceux qui n'auraient pas encore renouveler leur carte de membres, vous pouvez passer au Centre culturel du Vieux-Collège les lundis soirs, mardis après-midi, mercredis avant-midi, jeudis soirs et les vendredis matin.

INFORMATION :

450 839-6567 | 450 839-6816

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL SAINT-JACQUES-DE-MONTCAM (3074)



Déjeuners communautaires | Dimanche 8 octobre | Dimanche 12 novembre
Servis de 8 h à 12 h au Centre culturel du Vieux-Collège situé au 50, rue Saint-Jacques

INFORMATION :

Roland Beauséjour | 450 559-5774

VOS ORGANISMES

Le Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques

Comité local du Centre d'Action Bénévole de Montcalm

Lundi 30 octobre : Dîner Halloween à 11 h 30 suivi du film « Henri », au sous-sol de l'église de Saint-Jacques.

Lundi 20 novembre : Conférence sur les yeux par l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière à 13 h 30 à Saint-Alexis.

Vendredi 1^{er} décembre : Magasinage à la Place Rosemère. Départ à 8 h 55 à l'église de Saint-Esprit.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Christine Jodoin | 450 839-3118, poste 233



Une campagne réussie pour le CAB Montcalm! Mille mercis!

Le Centre d'Action Bénévole de Montcalm remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à sa campagne de financement ainsi que son président d'honneur, Jean-François Lafrance, pharmacien et propriétaire des pharmacies Familiprix de Saint-Esprit, Sainte-Julienne et Saint-Lin-Laurentides, pour son implication.

« Nous travaillons avec Jean-François depuis six ans déjà et c'est toujours un réel plaisir de faire affaire avec lui. Son appui est considérable et cela nous fait chaud au cœur de voir qu'il s'implique toujours autant année après année », commente Lyne Sauriol, directrice générale du CAB Montcalm.

C'est avec une grande fierté que le CAB Montcalm annonce qu'il a non seulement atteint son objectif de 20 000 \$ lors de sa collecte de fonds de cette année, mais même dépassé. **L'organisme communautaire termine sa campagne avec un montant de 21 311 \$.** Le centre d'action bénévole tient à remercier ses partenaires, ses commanditaires et tous les nombreux donateurs pour leur générosité et leur appui.

ATELIERS POUR AIDER LE DÉPLACEMENT DE FAÇON SÉCURITAIRE

Le CAB Montcalm offrira gratuitement la formation PDSB (principes de déplacements sécuritaires des bénéficiaires) qui s'adresse à toutes personnes qui prennent soin d'un proche en perte d'autonomie. Ceci a pour but d'éviter de se blesser lorsqu'on fait certaines actions pour aider l'autre personne (protéger son dos par exemple) et de travailler en collaboration avec elle. La formation est donnée par madame France Morin au Centre de Jour Mieux Vivre de Saint-Jacques.

- 1^{er} bloc : Vendredi 13 octobre de 13 h à 16 h, au CAB Montcalm exceptionnellement (27, rue Saint-Louis, Saint-Esprit)
- 2^e bloc : Lundi 23 octobre de 13 h à 16 h
- 3^e bloc : Lundi 30 octobre de 13 h à 16 h
- 4^e bloc : Lundi 6 novembre de 13 h à 16 h

Inscriptions gratuites, mais obligatoires avant le premier bloc.

Transport : 6 \$, répit-surveillance gratuit.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Suzanne Blanchard | 450 839-3118 | 1 888 839-3440, poste 227.

VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6
www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Mercredi 11 octobre à 19 h - Conférence Les grèbes et les macreuses dans Lanaudière par Luc Foisy

Un excellent moyen pour observer ces espèces dans Lanaudière est de participer à une sortie automnale autour du lac Mandeville et aux abords du lac Maskinongé. Lors des conférences, nous vous suggérons d'apporter votre guide d'identification. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres. Lieu : 34, 1^{re} Avenue, à Notre-Dame-des-Prairies.

Samedi 21 octobre à 8 h 30 - Sortie Prélude à la migration à Mandeville avec Daniel Coderre

Lieu de rassemblement : le stationnement de la Municipalité de Mandeville situé au 162, rue Desjardins, en face du dépanneur. Le départ s'effectuera à 8 h 45. Apportez jumelles, lunettes d'approche, vêtements chauds et bottes. L'activité se terminera vers 15 h. Donc, prévoyez un lunch. Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre : dan_cod@hotmail.com ou 450 835-0727, afin qu'il puisse vous contacter en cas d'annulation ou de changements au niveau de la logistique.

Samedi 28 octobre à 8 h 45 -

Sortie La migration automnale à Saint-Donat avec Jean-François Piché et Marie-Chantal Brault

Lieu de rassemblement : le stationnement de l'église de Saint-Donat. Apportez un lunch, jumelles, lunettes d'approche ainsi que des guides d'identification. Il est important de préciser que des frais de 8,50 \$ sont exigés pour l'entrée dans le parc du Mont-Tremblant. Prière de vous inscrire auprès de Jean-François Piché : j.f.p@videotron.ca afin qu'il puisse vous contacter en cas d'annulation de l'activité ou de changements au niveau de la logistique.

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987



SHÉNA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE



Notre prochaine rencontre aura lieu le mardi 17 octobre à 19 h 15 au Centre Culturel du Vieux Collège, situé au 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques.

SUJET : ATTENTION, PLANTES TOXIQUES | CONFÉRENCIER : NORMAND FLEURY

Gratuit pour les membres - 5 \$ pour les non-membres

Le coût est de 15 \$ pour une carte de membre individuel et de 20 \$ pour une carte de membre conjoint.

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

VOS ORGANISMES



Prenez note que l'organisme sera fermé le 9 octobre en raison du congé de l'Action de grâce

L'UNIVERS DES P'TITS EXPLORATEURS (19 MOIS À 3 ANS)

Activité de motricité globale, activité de dégagement (parcours), activité sensorielle, respiratoires et cognitives, activité langagière, bricolage, hygiène et alimentation

Début : 24 octobre | Coût : gratuit - possibilité de transport et de halte-garderie

GRANDIR AVEC MA FAMILLE, QUELLE BELLE AVENTURE! (MOINS DE 6 MOIS)

Cet atelier permet aux parents d'explorer : le massage et le portage, le développement physique du bébé, les réflexes et le tempérament, le développement des sens et du langage, l'alimentation et l'allaitement, les maladies de l'enfance et la sécurité 0 - 6 mois

Début : 6 novembre | Coût : gratuit
INFORMATION : 450 439-2669 | 1 877 439-2669

BÉBÉ S'ÉVEILLE (7 À 12 MOIS)

Activités de stimulations motrices, langagières, cognitives et sensorielles, échanges entre parents
Programme JEEP

Début : 6 novembre | Coût : gratuit- possibilité de transport et de halte-garderie

ATELIER LANGAGE MULTIÂGES (18 MOIS À 5 ANS)

Venez jouer avec nous pour stimuler le développement du langage et de la communication de vos tout-petits
Atelier gratuit offert en partenariat avec Hop Montcalm

Entrée en continu... de septembre à juin
• Saint-Jacques • Saint-Roch-de-l'Achigan • Saint-Lin-Laurentides

INFORMATION OU INSCRIPTION : Julie Lefebvre ou Isabelle Poitras : 450 439-2669 | 1 877 439-2669

CAFÉ RENCONTRE

Venez discuter avec Henri...

Un mardi sur deux, rencontre portant sur des sujets variés avec un thème prédéterminé.

Date : 10 et 24 octobre | Durée : 13 h à 14 h 30
Coût : Gratuit - possibilité de transport et de halte-garderie
INFORMATION OU INSCRIPTION : 450 439-2669 | 1 877 439-2669



INFORMATION

DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES | 23 au 27 octobre

Le déchiquetage des branches est un service offert aux citoyens qui effectuent de PETITS TRAVAUX DE TAILLAGE.

Conditions à respecter afin de donner un service adéquat et de s'assurer de maximiser l'opération :

- Les branches doivent être à la rue dès le 23 octobre au matin;
- Un tas d'un maximum de 3 pieds de hauteur par 15 pieds de largeur au total;
- Les branches doivent être déposées par le propriétaire (ou locataire) en prenant soin de placer le gros bout des branches face à la rue, sans qu'elles nuisent à la circulation;
- Les branches ne doivent pas avoir plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre.

COLLECTES DE FEUILLES ET DE GAZON

Les jeudis 19 octobre et 9 novembre

Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun.

Pour ces deux jours de collectes de feuilles, l'entrepreneur collectera sans limite tous les sacs en plastique ou en papier déposés à côté du bac brun.

Pour les autres semaines, les sacs de feuilles ou feuilles en vrac devront être disposés uniquement dans le bac brun. Tous les sacs disposés à côté du bac brun ne seront pas collectés. Ils ne devront pas être disposés non plus avec la collecte des ordures ménagères; les mettre plutôt dans le bac brun les semaines de collecte suivantes.

Rappel : à partir de décembre, la collecte des matières organiques revient à tous les mois jusqu'en mars. En avril la collecte aura lieu aux 2 semaines et de mai à novembre à fréquence hebdomadaire.

Merci de votre collaboration.

EBI Environnement



2456, route 125 (adjacent au garage municipal)
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0
Téléphone : 450 421-4656

Jusqu'au 4 novembre

Dernière chance pour aller porter les matériaux et objets encombrants à l'écocentre.

**CONGÉ
FÉRIÉ**

Veillez noter que la mairie ainsi que la bibliothèque municipale Marcel-Dugas seront fermées à l'occasion de l'Action de grâce, le lundi 9 octobre prochain.